



**MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DE DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE ET COMMERCIAL DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**

Appel à projets 2015

**« Economie Sociale et Solidaire :
un autre levier du
développement économique »**

1- Contexte de l'appel à projets

Le territoire de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) compte un nombre important d'acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), qui ont un poids réel dans l'économie locale :

- 21,1 % de l'emploi (contre 13 % en Poitou-Charentes et 10,28 % de l'emploi en France))
- 38,6 % de l'emploi privé
- 11 985 salariés
- 563 établissements employeurs (soit 36,3 % des établissements employeurs de l'ESS des Deux-Sèvres)
- 446 millions d'euros de rémunérations brutes

Outre les mutuelles (MAIF, MACIF, MAAF, SMACL ...), l'économie Niortaise compte un nombre d'acteurs de taille très modestes, très dynamiques et à fort potentiel d'innovation. Ils sont présents dans tous les secteurs d'activités, comme les services, l'industrie, l'artisanat, la culture, les loisirs, l'enseignement, le social ... Ils représentent toute la diversité de l'ESS.

C'est pourquoi l'ESS a été identifiée comme une filière prioritaire dans le Schéma de Développement Economique et Commercial de la CAN.

En parallèle, au niveau national, la loi ESS du 31 juillet conforte ce secteur et le crédibilise. Deux points importants sont à noter :

1. La loi confirme, dans son article 9, l'importance des partenariats avec d'autres acteurs socio-économiques via les Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE), définis ainsi : « Regroupement sur un même territoire d'entreprises de l'économie sociale et solidaire (au sens de l'article 1er de la présente loi), qui s'associent à des entreprises, en lien avec des collectivités territoriales et leurs groupements, des centres de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de formation ou toute autre personne physique ou morale pour mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération ou de partenariat au service de projets économiques et sociaux innovants, socialement ou technologiquement, et porteurs d'un développement local durable ».
 - ➡ Sur le territoire de la CAN, la SCIC Elan Coopératif Niortais porte le PTCE; elle est soutenue par la CAN pour cette mission.
2. La loi ouvre également le champ de l'ESS aux entreprises commerciales intégrant les valeurs sociales et solidaires, à savoir :
 - Entreprise dont le but est autre que le simple partage des bénéfices (« lucrativité limitée »)
 - Gouvernance démocratique
 - Gestion responsable :
 - encadrement des bénéfices, qui sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité
 - réserves obligatoires, impartageables, qui ne peuvent pas être distribuées

- interdiction pour la société d'amortir le capital et de procéder à une réduction du capital non motivée par des pertes (sauf si cette opération assure la continuité de l'activité)

2- Objectifs de l'appel à projets

- Renforcer le réseau, les échanges et les coopérations entre les acteurs de l'ESS
- Développer les échanges entre les acteurs de l'ESS et les entreprises de l'économie « classique », les collectivités territoriales et leurs groupements, les centres de recherche, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les organismes de formation, ou toute autre personne physique ou morale.
- Permettre l'expérimentation pour encourager les pratiques et les projets innovants pour le territoire

3- Types de projets éligibles

Les projets devront s'inscrire dans l'une des **3 thématiques** suivantes :

- 1/ Circuits courts, économie du partage et ancrage territorial : alimentation, finances, approvisionnement, circuit de distribution, emploi ...
- 2/ Autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap
- 3/ Valorisation du patrimoine local : patrimoine bâti, culturel, alimentaire, immatériel

4- Porteurs de projets

Les porteurs de projets éligibles sont des structures de l'économie sociale et solidaire (conformément à la loi ESS).

Les porteurs de projets sont fortement encouragés à développer des partenariats avec des entreprises, des collectivités locales ou leurs groupements, des centres de recherche, des établissements supérieurs de recherche, des organismes de formation, ou toute autre personne physique ou morale pertinente.

5- Critères obligatoires

- Les projets devront regrouper au moins deux partenaires
- Le pilote du projet devra être implanté sur le territoire de la CAN
- Les projets devront permettre la coopération entre des acteurs de l'économie sociale et solidaire et des acteurs de « l'économie traditionnelle »

- Les projets devront démontrer un caractère innovant (innovation technique, innovation organisationnelle, innovation de partenariat, ...)
- Les projets devront s'inscrire dans la logique du développement durable et de ses 3 piliers (environnement, social, économie)

6- Dépenses éligibles :

- Mise en place du projet, y compris temps passé
- Travaux,
- Equipements, matériels
- Communication/publicité

7- Intervention financière

- 30 % d'une dépense éligible plafonnée à 35 000 €, soit 10 500 € de subvention au maximum.
↳ Le taux définitif sera indiqué au porteur de projet au regard de son opération.

8- Dossier de candidature

Pour être complet, le dossier de candidature doit comporter 6 documents :

1. Le formulaire de candidature, qui comprend notamment une présentation de la méthode d'évaluation du projet
2. Le budget prévisionnel du projet
3. Une lettre d'intention du porteur de projet
4. Une lettre d'intention de chaque partenaire du projet
5. Les coordonnées bancaires du porteur de projet
6. Les documents prouvant l'existence de la structure (KBis pour une entreprise, statuts déposés à la Préfecture pour une association)
7. Le bilan du dernier exercice, si la structure a plus d'un an d'activités.

9- Calendrier et dépôt des candidatures

La structure qui portera le projet est bien identifiée ; c'est elle qui déposera la candidature.

Cet appel à projets est ouvert jusqu'au 11 septembre 2015. Deux dates limites de dépôt des dossiers sont définies ; il y aura donc deux vagues de sélection des projets :

1. Dépôt des dossiers avant le 30 juin 2015 à 12h00.

- ↳ En juillet 2015, un comité sélectionnera les projets éligibles au titre de l'appel à projets
- ↳ Les projets sélectionnés feront l'objet d'une délibération en Conseil d'agglomération de la Communauté d'Agglomération du Niortais

2. Dépôt des dossiers avant le 11 septembre 2015 à 12h00

- ↳ Un comité sélectionnera les projets éligibles au titre de l'appel à projets ; il se réunira avant le 15 octobre 2015
- ↳ Les projets sélectionnés feront l'objet d'une délibération en Conseil d'agglomération de la Communauté d'Agglomération du Niortais

Les dossiers de candidature sont à transmettre à la CAN en un seul exemplaire.

Par voie postale :

Communauté d'Agglomération du Niortais
Service Aménagement et Développement Economiques
140, rue des Equarts
CS 28770
79027 NIORT Cedex

Par courrier électronique :

Envoi aux 2 adresses suivantes :

isabelle.marcel-endrizzi@agglo-niort.fr

Julie.GIRAUD@agglo-niort.fr

IMPORTANT : les dossiers incomplets ne seront pas examinés

10- Renseignements et informations complémentaires

Isabelle MARCEL-ENDRIZZI, Responsable de la filière Economie Sociale et Solidaire à la Communauté d'Agglomération du Niortais

Tel : 05 17 38 80 10 – isabelle.marcel-endrizzi@agglo-niort.fr

ANNEXE

APPEL A PROJETS 2015 « Economie Sociale et Solidaire »

Dates limites de dépôt des dossiers :



le 30 juin 2015 à 12h00



Le 11 septembre 2015 à 12h00

DOSSIER DE CANDIDATURE

Appel à projets « Economie Sociale et Solidaire »

1 – INTITULE DU PROJET	
2 – LOCALISATION DU PROJET	
3 – STRUCTURE PORTEUSE	
Nom	
Adresse complète	
Téléphone	
Adresse E-Mail	
Site Internet	
Statut juridique	
N° SIRET	
Représentant légal habilité : nom et fonction	
Interlocuteur du projet	
4 – DESCRIPTION DU PORTEUR DE PROJET







5 – DESCRIPTION DU PROJET	
Thématique choisie	<input type="checkbox"/> Circuits courts et ancrage territorial <input type="checkbox"/> Autonomie des personnes âgées <input type="checkbox"/> Valorisation du patrimoine local
Objectifs du projet	- - - -
Actions prévues	- - - - -
Aspect innovant
Lien entre ESS et économie traditionnelle
Prise en compte du territoire de la CAN

Impact environnemental
Impact social
Rôle du porteur de projet
6- PARTENAIRES <i>qui ? quelle expertise ? quel rôle dans le projet ?</i> <i>Rappel : les projets doivent regrouper le porteur de projet et un partenaire au minimum</i>	1^{er} partenaire : Nom : Adresse : Tel : Mail : Site Web : Personne de contact : Expertise : Rôle :
	2^{ème} partenaire : Nom : Adresse : Tel : Mail : Site Web : Personne de contact : Expertise :

	<p>Rôle :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>3ème partenaire :</p> <p>Nom :</p> <p>Adresse :</p> <p>.....</p> <p>Tel :</p> <p>Mail :</p> <p>Site Web :</p> <p>Personne de contact :</p> <p>Expertise :</p> <p>.....</p> <p>Rôle :</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
<p>7- CALENDRIER</p>	<p>Date de démarrage du projet :</p> <p>Principales étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - - - - - - <p>Date de fin du projet :</p>
<p>8- RESULTATS ATTENDUS</p>	<p>Résultats qualitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - - - - - - <p>Résultats quantitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - - - -
<p>9- EVALUATION</p>	<p>Méthode suivie</p> <ul style="list-style-type: none"> - - -

	<p>Outils d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - - - - - <p>Données collectées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - - -
<p>SIGNATURE DU REPRESENTANT LEGAL</p>	

Joindre au dossier :

-  Le budget prévisionnel du projet
-  Une lettre d'intention du porteur de projet
-  Une lettre d'intention de chaque partenaire
-  Les coordonnées bancaires du porteur de projet
-  Les documents prouvant l'existence de la structure
-  Le bilan du dernier exercice, si la structure a plus d'un an d'activités.